



Webinaire - Restitution des résultats de l'évaluation de la démarche Zéro Déchet Plastique

Pour les acteurs engagés dans les chartes « zéro déchet plastique » & « plages sans déchet plastique » en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Règles du jeu

N'hésitez pas à poser vos questions !

Pour poser vos questions : utilisez le chat, nous poserons vos questions aux intervenants en cours de webinaire **OU levez la main** lors du temps de questions/réponses, nous vous donnerons la parole.

Ce webinaire sera enregistré pour permettre aux parties prenantes absentes de **consulter l'enregistrement**.

Déroulé

1. Introduction (5')
2. Rappel des objectifs de l'enquête (5')
3. Méthodologie et périmètre (5')
4. Principaux résultats (20')
5. Témoignage - La Ciotat (5')
6. Conclusion et questions - (15')

Intervenants



Claire POULIN

Chargée de mission - pôle accompagnement des territoires



Justine LAURENT

Cheffe de projet - Circulab

Stéphane AUCOIN

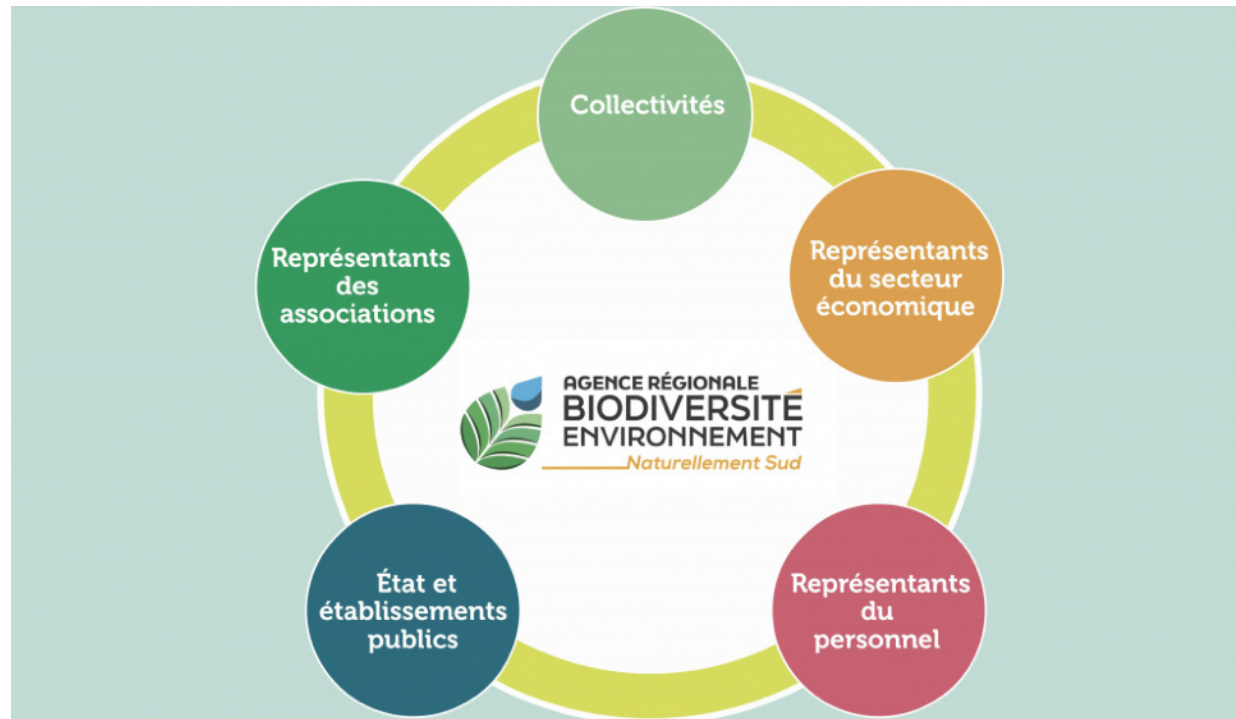
Expert local



Sandra CARRY

Ville de la Ciotat

Un Etablissement Public de Coopération Environnementale (EPCE) Outil de coopération & Opérateur régional





AGENCE RÉGIONALE
**BIODIVERSITÉ
ENVIRONNEMENT**
Naturellement Sud

La mission régionale zéro déchet plastique

Deux chartes, une animation commune
confiée à l'ARBE depuis 2019 en région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

CHARTRE D'ENGAGEMENT
«Sud zéro déchet plastique»

RÉGION SUD
UNE COP D'AVANCE

RÉGION SUD
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

1 COLLECTIVITÉS, INTERCOMMUNALITÉS ET GESTIONNAIRES D'ESPACES NATURELS ET AQUATIQUES
Démarches internes et territoriales

Chaque année, des pollueurs plastiques se retrouvent dans l'ensemble de nos milieux naturels des Alpes à la mer Méditerranée. Outre les impacts sur les citoyens (cadre de vie, santé, tourisme, paysage, etc.), l'accumulation des déchets plastiques dans les milieux naturels impacte fortement la biodiversité et participe au réchauffement climatique. En signant la présente charte, les collectivités, les intercommunalités et les gestionnaires d'espaces naturels et de milieux aquatiques s'engagent aux côtés de la Région Sud à réduire les déchets plastiques en mer et sur terre, à préserver les milieux et à contribuer au bien-être et à la santé des habitants. Pour vous accompagner dans votre démarche, l'animation de la charte « zéro déchet plastique » a été confiée à l'Agence Régionale de la Biodiversité et de l'Environnement (ARBE) Provence-Alpes-Côte d'Azur.

3 AXES D'ENGAGEMENTS DU SIGNATAIRE

- 1. SENSIBILISER AUX ENJEUX DES POLLUTIONS PLASTIQUES**
 - Sensibiliser et former les différentes parties prenantes du territoire : les élus, les agents, les citoyens, les scolaires, etc.
 - Les intercommunalités, groupements de collectivités, gestionnaires d'espaces naturels et de milieux aquatiques s'engagent à sensibiliser les communes de leur territoire et les motiver à s'engager dans les chartes.
 - Organiser ou soutenir des opérations de ramassage des déchets plastiques à l'aide de la plateforme ReMed Zéro Plastique.
- 2. DIMINUER L'USAGE DES MATIÈRES PLASTIQUES**
 - Adopter une politique d'achat zéro déchet plastique et supprimer les plastiques à usage unique dans ses activités propres.
 - Soutenir les plastiques dans la restauration collective et installer un accès à l'eau potable dans les établissements municipaux recevant du public.
 - Supprimer les plastiques à usage unique dans le portage de repas à domicile.
 - Insérer l'interdiction des plastiques à usage unique dans les documents contractuels d'occupation du domaine public.
- 3. GÉRER, VALORISER ET RECycler LES DÉCHETS PLASTIQUES**
 - Élaborer et caractériser les déchets sauvages diffus sur le territoire.
 - Optimiser le système de collecte et de tri des déchets plastiques relevant du principe de Responsabilité Élargie du Producteur et lutter contre l'abandon des mégots de cigarette dans la nature.

Modalités générales

- Désigner deux référents (un élu et un agent) et participer à la dynamique de la communauté d'acteurs signataires.
- Transmettre le plan d'actions dans les 3 mois suivants la signature de la Charte auprès de l'ARBE.
- Évaluer et transmettre les résultats de mise en œuvre auprès de la Région Sud et de l'ARBE dans les 3 mois après la signature de la Charte.

La structure (Nom) :
Représentée par (Nom, Prénoms, Fonction) :
S'engage à contribuer à la Charte « Zéro déchet plastique » par le respect des prescriptions ci-dessus.

Le Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Fait à Marseille, le Le Signataire
Fait à le

15 engagements pour des Plages sans déchet plastique

SENSIBILISATION

- 1 Mettre en place une information tout public sur les principaux déchets retrouvés sur les plages (mégots, emballages, bâillons, masques, gants, lingettes et les mouchoirs, etc.) et leur impact sur le milieu marin, visible aux entrées des plages, des ports de plaisance et dans les centres-villes.
- 2 Informer les usagers sur les lieux où les déchets doivent être triés et jetés (affichage, panneaux, presse locale). Mettre une information particulière pour les gants, lingettes et masques à usage unique.
- 3 Sensibiliser les enfants aux bonnes pratiques dans les écoles, les centres de loisirs, de vacances et les clubs de plage et de voile.
- 4 Accompagner les acteurs de l'hébergement touristique et des loisirs nautiques aux bonnes pratiques (hôtels, campings, clubs, plaisance, capitainerie, etc.).
- 5 Mobiliser les commerçants pour les encourager à ne plus distribuer d'objets en plastique à usage unique (sacs, pailles, gobelets, couverts, ballons et jouets volants...).

RAMASSAGE, NETTOYAGE, COLLECTE ET TRI

- 11 Promouvoir ou organiser des événements citoyens pour nettoyer une plage (1 personne ramasse un déchet).
- 12 Équiper l'entrée ou la sortie des plages avec des containers de tri et des poubelles avec couvercles afin d'éviter la dispersion des déchets.
- 13 Adapter la fréquence de ramassage à la vitesse de remplissage des poubelles.
- 14 Pratiquer un nettoyage raisonné (nettoyage manuel sur les plages naturelles, nettoyage mécanique limité aux plages urbaines).
- 15 Former 30 % du personnel chargé de l'entretien des plages au nettoyage manuel ou raisonné des plages.

PRÉVENTION

- 6 Intégrer l'obligation zéro plastique dans les cahiers des charges des événements ou démarches promotionnelles organisés sur les plages (gobelets et vaisselles réutilisables, cendriers de poche, interdire les objets publicitaires à usage unique, etc.). Le zéro plastique est une condition d'attribution des dossiers de demande d'autorisation.
- 7 Expérimenter la consigne sur les contenants alimentaires avec des restaurateurs volontaires (gobelets, éco-cup, boîtes à sandwich, etc.).
- 8 Proposer des animations de type bar à eau ou installer des fontaines d'eau potable aux abords des plages.
- 9 Valoriser les restaurateurs et les hôteliers qui proposent des alternatives aux pailles et aux couverts en plastique jetables et qui développent le remplissage des emballages boissons et des contenants (restauration à emporter).
- 10 Promouvoir l'utilisation de matériaux durables (bois, paille, osier, rotin, toile, etc.) dans les installations présentes sur les plages comme les restaurants, les mobiliers de plage, les clubs enfants ou sportifs, etc.

SIGNATURE DE LA CHARTRE

En signant cette charte, la commune :

- bénéficie d'une valorisation des actions qu'elle met en place en faveur de Plages sans déchet plastique, notamment à travers le portail Biodiversité.gouv.fr, qui a vocation à valoriser les engagements pris par chacun en faveur de la préservation de la biodiversité ;
- autorise le ministère de la Transition écologique à diffuser des informations sur les actions qu'elle met en place dans le cadre de Plages sans déchet plastique afin notamment d'étendre le retour d'expérience à d'autres collectivités ;
- s'engage à communiquer sur la démarche Plages sans déchet plastique au travers des outils de communication dont elle dispose, site internet, bulletin municipal...

Le conseil municipal de la commune de reconnaît et approuve ce qui précède.

Avec notre signature :

- nous adhérons à la charte pour une plage sans déchet plastique ;
- nous nous engageons à mettre en place les indicateurs de suivi et à communiquer les résultats.

Fait à le
Signature

Introduction

2019 : Lancement de la mission régionale Zéro Déchet Plastique

Une dynamique régionale structurée autour de **2 chartes** complémentaires :

- Zéro déchet plastique
- Plages sans déchet plastique

Objectif: mobiliser les acteurs publics pour réduire durablement les pollutions plastiques

365 signataires *dont 157 acteurs publics évalués*

129

Collectivités ou
intercommunalités

113

Partenaires territoriaux
(associations, gestionnaires de
milieux aquatiques, parcs
naturels...

112

Entreprises

11

Établissements
scolaires

Les objectifs de l'enquête,

- Évaluer l'état de la mise en œuvre des plans d'actions et leurs impacts sur les territoires
- Identifier les actions et démarches remarquables sur certains territoires
- Appréhender l'utilité des outils d'accompagnement de l'ARBE et vos besoins complémentaires

Livrable : Rapport d'évaluation 2025 disponible sur le site de l'ARBE

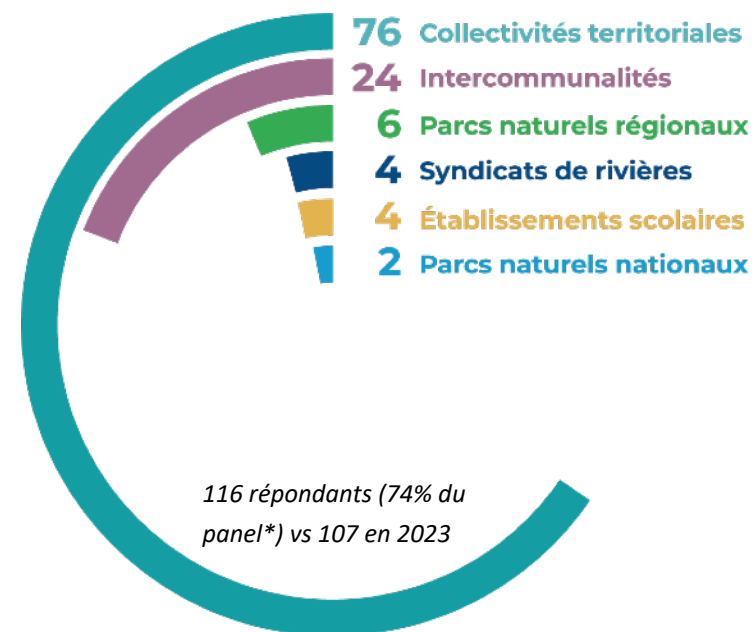


Disponible en téléchargement sur le site de l'ARBE

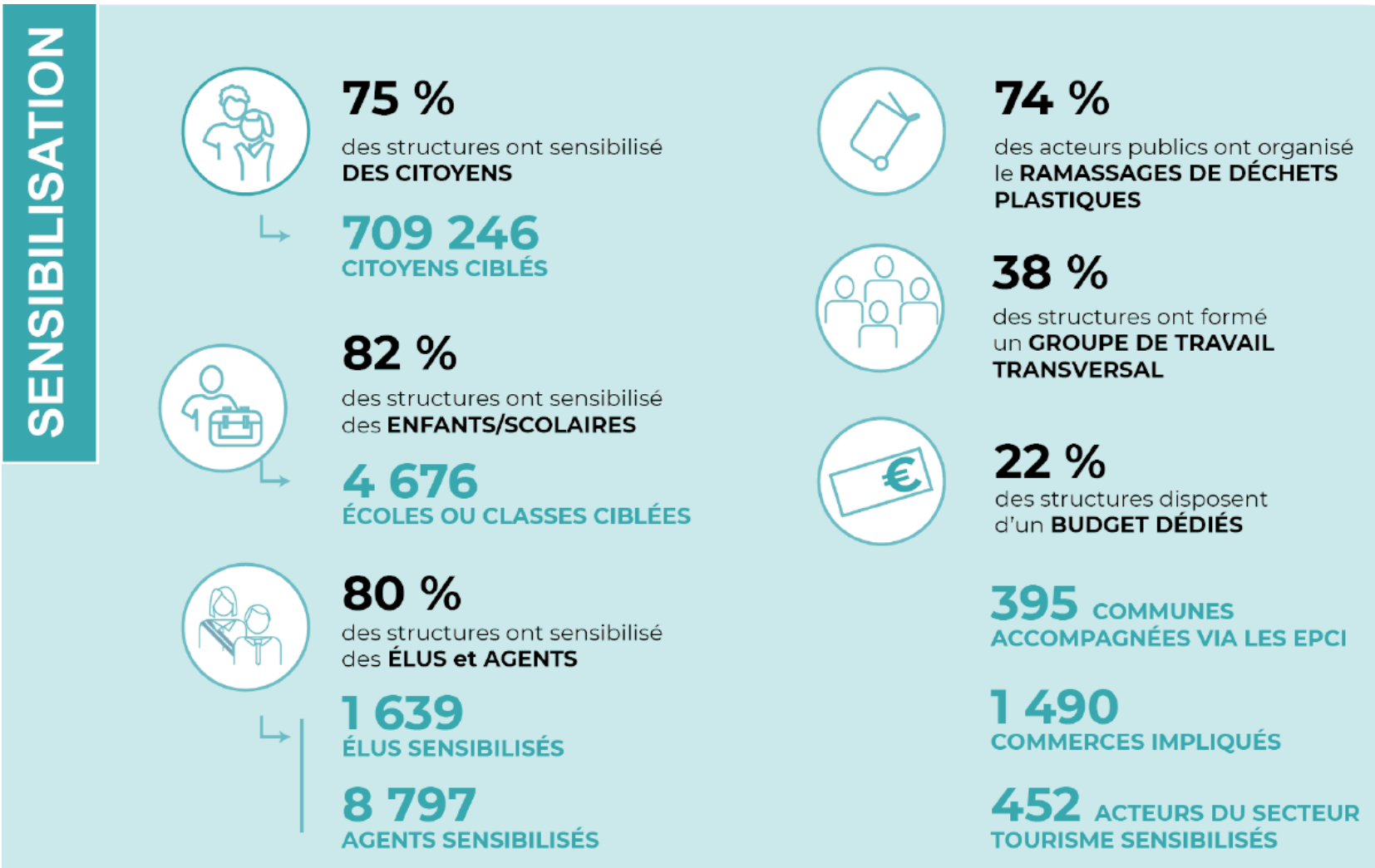
<https://www.arbe-regionsud.org/57359-bilan-de-levaluation-zero-dechet-plastique-2025.html>

Méthodologie et périmètre

- Questionnaire en ligne + entretiens qualitatifs
- Période d'enquête: avril - juillet 2025
- Analyse autour de 3 objectifs, 29 actions
- Comparaison avec l'évaluation 2023
- Données croisées : taux de mise en oeuvre, exemple concrets, freins et leviers



Principaux résultats



Principaux résultats

PRÉVENTION



2 697 803

**REPAS SERVIS SANS
PLASTIQUE À USAGE
UNIQUE** en restauration
collective (vs 2 100 000
en 2023)



59 %

des acteurs sont engagés dans
la réduction du plastique dans
LES ACHATS PUBLICS



55 %

des acteurs sont engagés dans
la suppression du plastique
dans la **RESTAURATION
COLLECTIVE (ERP)**



62 355

**POINTS D'EAU POTABLE
accessibles** (dans
l'espace public/ERP)



49 %

des acteurs sont engagés dans
la réduction du plastique dans
**LES USAGES INTERNES DES
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS**

Principaux résultats

GESTION ET VALORISATION



70 %

des acteurs ont mis à disposition des **CONTAINERS POUR LE TRI** (vs 59% en 2023)



66 %

de structures ont **optimisé** leur **SYSTÈME DE COLLECTE ET DE TRI**



66 %

des acteurs ont mis en place des actions **de lutte contre les MÉGOTS DE CIGARETTE**



1 009 t

DE DÉCHETS COLLECTÉS
au total (vs 800 000 kg en 2023)



55 %

d'actions pour limiter la **DISPERSION DES DÉCHETS** dans les réseaux d'eau (vs 48% en 2023)



42 %

des structures **ORGANISATRICES DE RAMASSAGE** inscrites sur la plateforme ReMed Zéro Plastique (vs 24,4% en 2023)



31 %

des acteurs ayant **DE POUBELLES SUPPRIMÉES** en espaces naturels

Principaux résultats

DYNAMIQUE ET ÉVOLUTION

entre 2023 et 2025



+ 33 %
de **communes**
sensibilisées



+ 26 %
de tonnes de
déchets collectés
lors de ramassage
citoyens



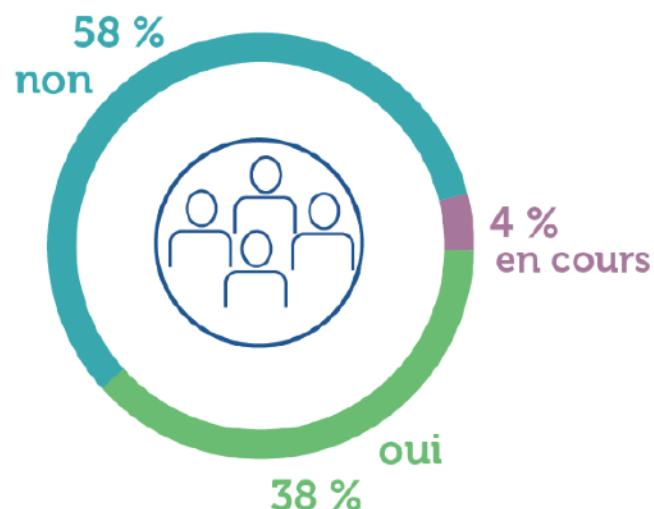
+ 28 %
de **repas servis**
sans plastique



+ 8 %
d'acteurs publics
répondants (116 en
2025 vs 107 en 2023)

Pilotage et gouvernance - Actions transversales

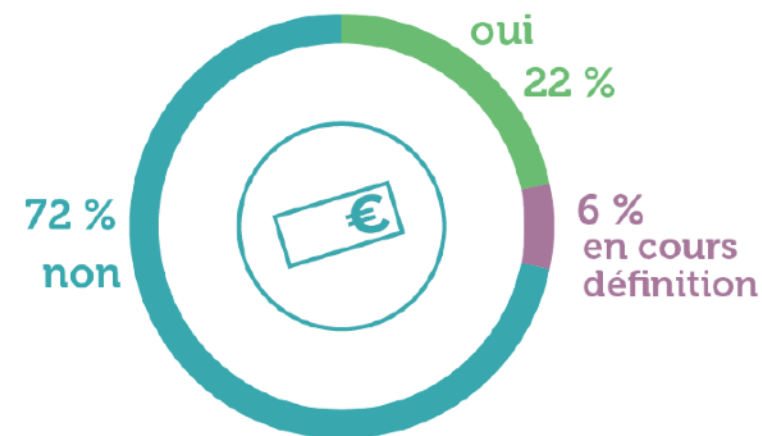
Part des acteurs publics ayant mis en place un groupe de travail transversal, parmi les 116 répondants :



44 acteurs publics ont formé un groupe de travail transversal

(vs **43** en 2023)

Part des acteurs publics ayant mis en place un budget dédié à la démarche, parmi les 116 répondants :



26 acteurs publics déclarent un budget dédié ZDP

(vs **19** en 2023)

Pilotage et gouvernance - Actions transversales

- Parmi les **44 acteurs publics avec GT**, **14** ont un budget dédié, **5** en cours de définition
- Parmi les **5 en création**, **4** sans budget, **1** en cours de définition
- Parmi les **67 sans GT**, **12** ont un budget dédié, **1** en cours de définition

Postes de dépenses les plus cités

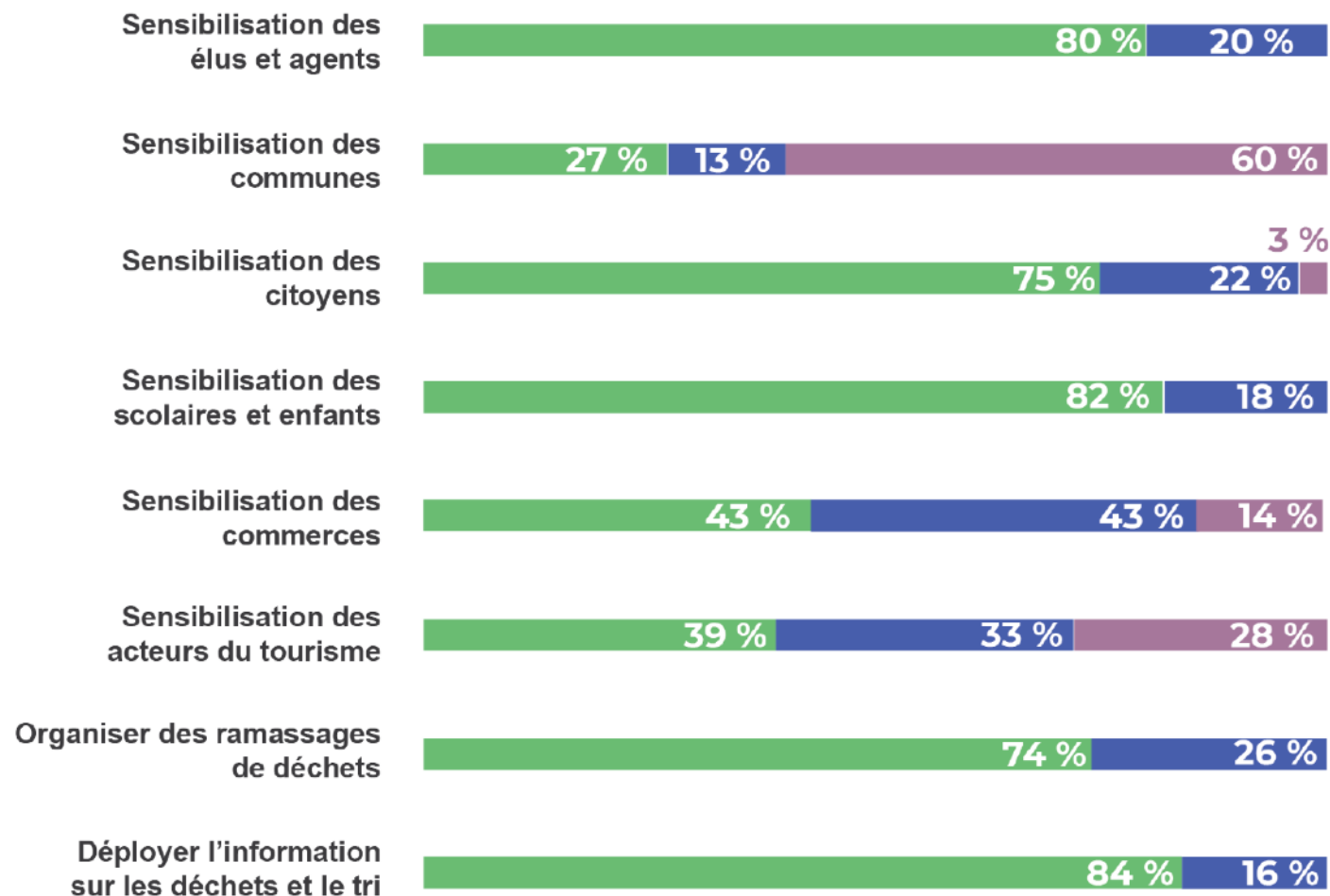
- Communication & sensibilisation (tri, grand public)
- Amélioration du tri & équipements
- Restauration collective sans plastique & pédagogie scolaire
- Espaces verts & réduction des plastiques en milieu naturel
- Remplacement du jetable et accompagnement des événements
- Opérations de nettoyage (souvent avec scolaires)

La mise en place d'un groupe de travail facilite la structuration budgétaire et la transversalité des politiques publiques

Objectif 1 : Sensibiliser aux enjeux des pollutions plastiques

*La sensibilisation reste le cœur
et le socle commun de la
démarche, portée par la
quasi-totalité des collectivités
engagées*

Part des acteurs publics ayant mis en place des actions de sensibilisation,
selon les types d'actions déployées, parmi les 116 répondants :



Légende

Oui

Non

Non compétents

Objectif 1 - Sensibiliser aux enjeux des pollutions plastiques

Exemples d'actions concrètes

- Interventions dans les écoles, défis “familles zéro déchet”
- Ramassages Nettoyons le Sud / World Clean-Up Day
- Communication locale : affiches, réseaux sociaux, panneaux “Ici commence la mer”
- Formations CNFPT, fresques climat, guides internes
- Dispositifs ReMed Zéro Plastique



Objectif 1 - Sensibiliser aux enjeux des pollutions plastiques

Freins

- Manque de temps et de moyens humains
- Mobilisation inégale des citoyens hors temps forts
- Suivi et coordination encore à consolider
- Contraintes organisationnelles

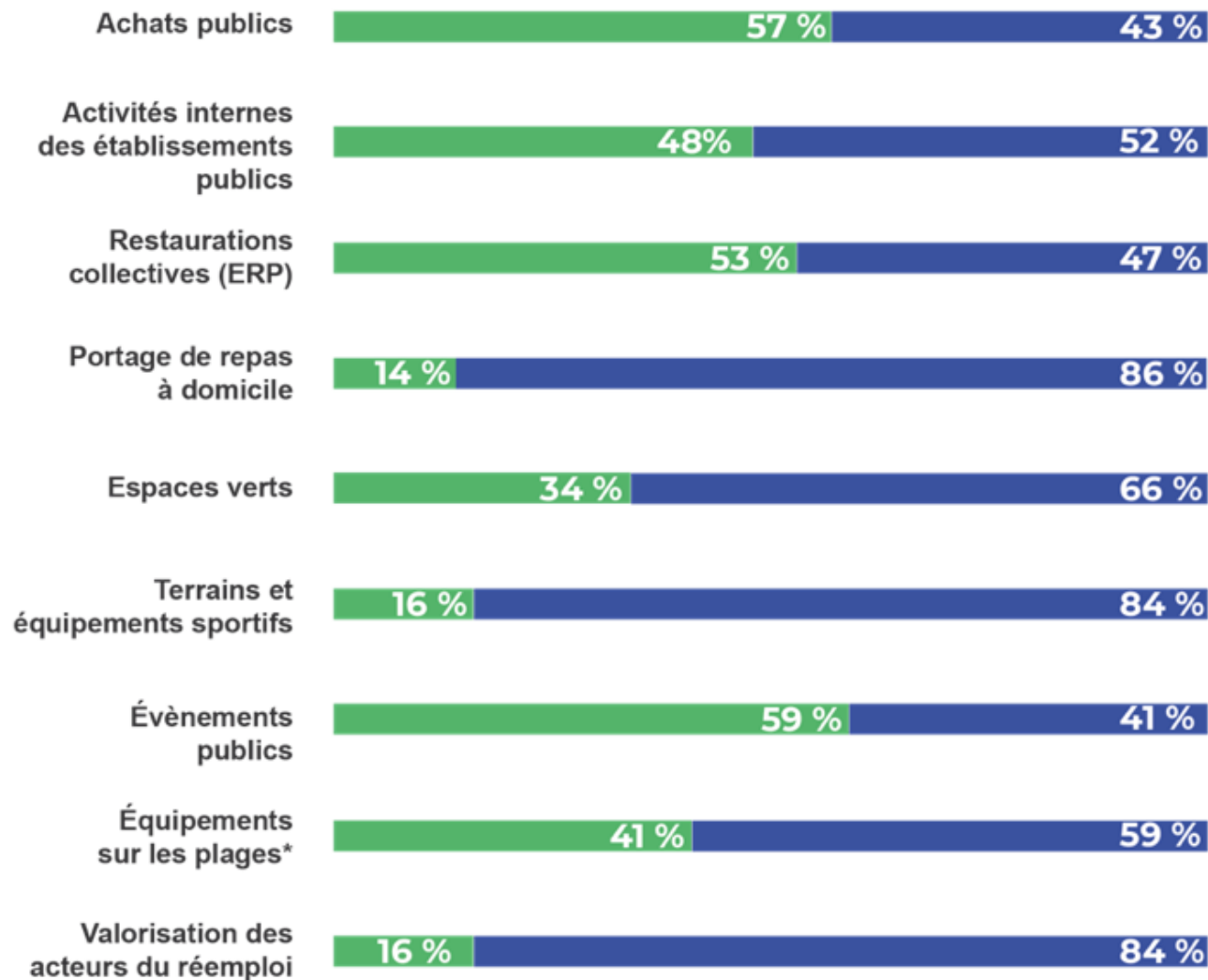
Leviers clés

- Coopération entre acteurs locaux
- Animation de réseaux territoriaux
- Appui sur événements phares

Objectif 2 : Diminuer l'usage des matières plastiques

*La prévention à la source
progresses, portée par les achats
publics, la restauration et
l'événementiel. Il s'agit tout de
même des actions pour lesquelles
les acteurs rencontrent le plus de
difficultés.*

Part des acteurs publics ayant mis en place des actions de diminution de l'usage des plastiques, selon les types d'actions déployées, parmi les 116 répondants :



*Parmi les signataires de la Charte Plages

Légende

Oui Non

Objectif 2 - Diminuer l'usage des matières plastiques

Exemples d'actions concrètes

- Suppression du plastique dans la restauration collective (inox, verre, mutualisation du lavage)
- Clauses environnementales intégrées aux marchés publics (*achats durables, exclusion du jetable*)
- Alternatives dans les espaces verts (paillages végétaux, pots biodégradables)
- Charte “événements sans plastique” / prêt de vaisselle réutilisable
- Mise à disposition de fontaines d'eau / suppression des bouteilles en plastique
- Expérimentations de consigne alimentaire ou de réemploi local



Objectif 2 - Diminuer l'usage des matières plastiques

Freins

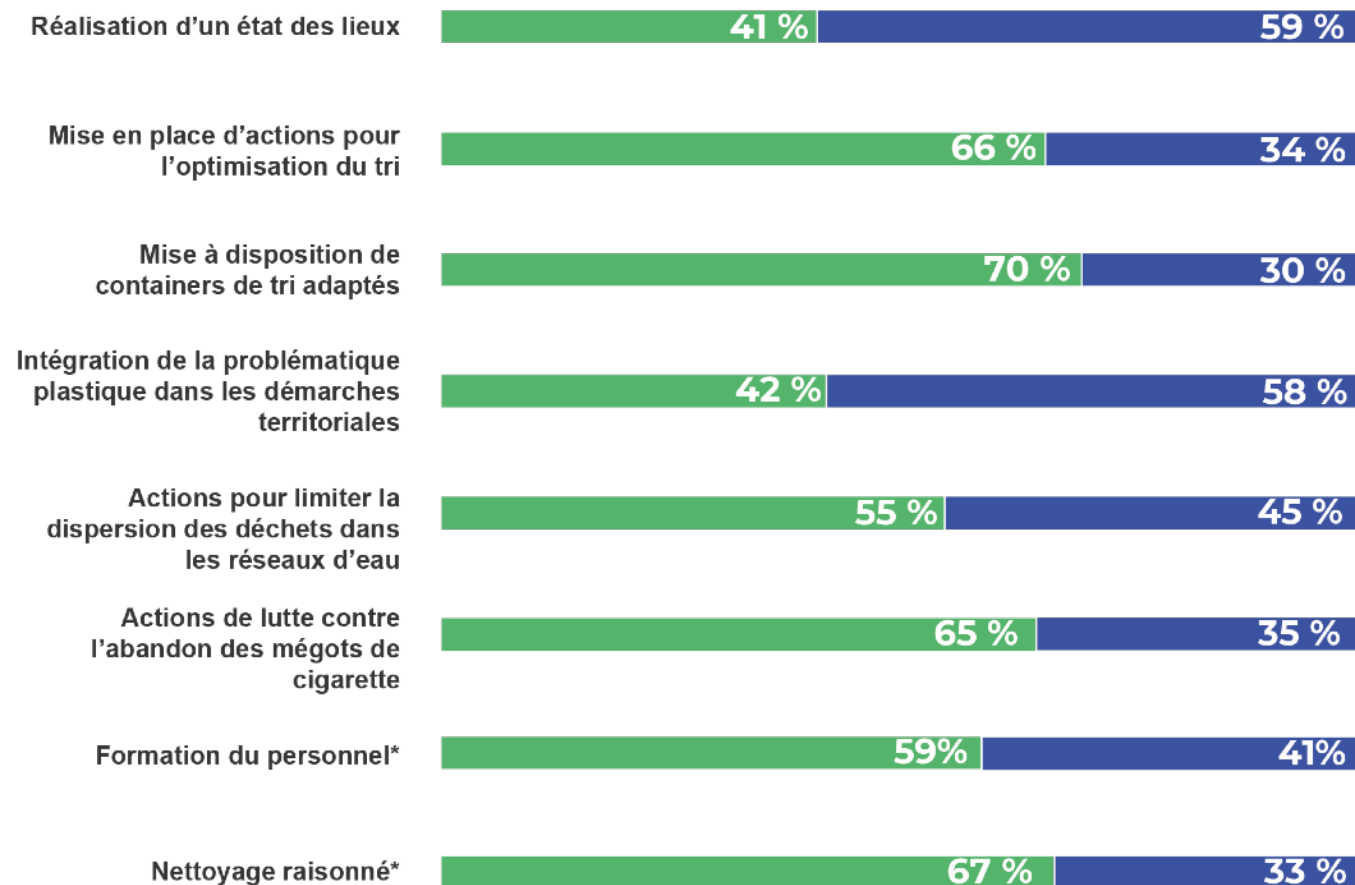
- Moyens RH & budgets limités pour piloter, suivre et déployer
- Données & traçabilité : collecte difficile, coordination inter-services insuffisante
- Solutions techniques manquantes (substitutions, restauration, équipements sportifs)
- Changement de pratiques (agents/usagers) parfois lent
- Compétences éclatées (certaines actions hors du périmètre de la collectivité)

Leviers clés

- Outils structurants tels que SPASER (cadre d'achats responsable qui oriente durablement les marchés)
- Clauses "zéro déchet" dans marchés publics/privés (réemploi, recyclé, exclusion du jetable)
- Grands événements (festivals, sport, culture) comme vitrines d'actions concrètes
- Programmes de prévention (PLPDMA) pour la coordination publics/privés et alignement national
- Financements & AAP (régionaux/nationaux) comme moteurs d'amorçage

Objectif 3 : Gérer, valoriser et recycler les déchets plastiques

Part des acteurs publics ayant mis en place des actions de gestion de déchets plastiques, selon les types d'actions déployées, parmi les 116 répondants :



*Parmi les acteurs engagés dans la Charte Plages sans déchet plastique

Légende

Oui

Non

Objectif 3 - Gérer, valoriser et recycler les déchets plastiques

Exemple d'actions

- Équiper espaces naturels et sites sensibles en tri avec couvercles
- Adapter la collecte à la saisonnalité
- Nettoyage manuel des plages, zones de quiétude, formations des agents, panneaux
- Plans anti-dépôts sauvages (bacs regroupés, marquage des avaloirs, barrages flottants...)
- Bornes à mégots, collecte/valorisation via éco-organismes,
- Caractérisation des déchets et tableaux de bord locaux



Objectif 3 - Gérer, valoriser et recycler les déchets plastiques

Freins

- Données hétérogènes / états des lieux non systématiques
- Ressources humaines limitées pour le suivi et la maintenance
- Coûts d'équipement (couverts, cendriers, PAV) et de nettoyage
- Coordination parfois complexe entre communes / EPCI / gestionnaires de sites

Leviers clés

- Filières REP et partenariats avec éco-organismes
- Mutualisation intercommunale (marchés, équipements, retours d'expérience)
- Outils de suivi harmonisés (ReMed, méthodologies communes)
- Couplage infrastructures (tri, cendriers) & sensibilisation (nudges, signalétique)

La Ciotat - Retour d'expérience

Sandra CARRY : Coordinatrice de l'Observatoire de l'Environnement - Chargée de Mission Environnement



L'OBSERVATOIRE
DE L'ENVIRONNEMENT
LA CIOTAT



 **Commune - 37 000 habitants**
 **Collectivité territoriale**
 Signataire charte **ZDP** et
charte **plages** depuis 2022

Changer le regard sur
l'écologie **grâce à la**
concertation



Crédits : Ville de La Ciotat

Mener des opérations zéro
déchet **sur les marchés**



Crédits : Ville de la Ciotat

Pistes pour la suite

Mission d'animation et d'accompagnement par l'ARBE - Perspectives 2026

Thématiques à enjeux

- Suppression des sacs plastiques dans la restauration collective
- Suppression des plastiques dans les espaces verts
- Suppression des sacs plastiques dans les marchés forains

NOUVELLE CIBLE

pour la charte « zéro déchet plastique »

- Etablissements scolaires - Diffusion aux écoles de vos territoires

CHARTRE D'ENGAGEMENT

«Sud zéro déchet plastique»



RÉGION SUD
UNE COP D'AVANCE

I ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Démarche interne

Chaque année, des pollutions plastiques se retrouvent dans l'ensemble de nos milieux naturels des Alpes à la mer Méditerranée. Outre les impacts sur les citoyens (cadre de vie, santé, tourisme, paysage, etc.), l'accumulation des déchets plastiques dans les milieux naturels impacte fortement la biodiversité et participe au changement climatique. En signant la présente charte, les établissements scolaires s'engagent aux côtés de la Région Sud à réduire les déchets plastiques en mer et sur terre, à préserver les milieux et à contribuer au bien-être et à la santé des habitants. Pour vous accompagner dans votre démarche, l'animation de la charte « zéro déchet plastique » a été confiée à l'Agence Régionale de la Biodiversité et l'Environnement (ARBE) Provence-Alpes-Côte d'Azur.

ENGAGEMENTS DU SIGNATAIRE

1. SENSIBILISER AUX ENJEUX DES POLLUTIONS PLASTIQUES

- Sensibiliser les parties prenantes de l'établissement à la thématique du « zéro déchet plastique » : élèves, personnel, parents d'élèves, etc.
- Organiser ou participer à des opérations de ramassage de déchets plastiques à l'aide de la plateforme ReMed Zéro Plastique,
- Intégrer la thématique « zéro déchet plastique » dans les disciplines d'apprentissage,

2. DIMINUER L'USAGE DES MATIÈRES PLASTIQUES

- Supprimer les plastiques à usage unique dans ses activités propres, notamment à travers la politique d'achats de l'établissement,
- Favoriser le réemploi dans la structure,
- Supprimer le plastique dans la restauration collective scolaire,

3. GERER, VALORISER ET RECYCLER LES DECHETS PLASTIQUES

- Réaliser un état des lieux des déchets plastiques produits dans l'établissement,
- Optimiser les systèmes de collecte et de tri des déchets plastiques dans l'établissement scolaire,

Modalités générales

- Désigner deux référents (un dirigeant et un agent) et participer à la dynamique de la communauté d'acteurs signataires,
- Transmettre le plan d'actions dans les 3 mois suivants la signature de la Charte auprès de l'ARBE,
- Evaluer et transmettre les résultats de mise en œuvre auprès de la Région Sud et de l'ARBE deux ans après la signature de la Charte.

L'établissement scolaire (Nom) _____

Représenté par (Nom, Prénom, Fonction) _____

S'engage à contribuer à la charte « zéro déchet plastique » par le respect des prescriptions de la présente charte.

Le Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Fait à Marseille, le _____

Le Signataire

Fait à _____ le _____

Questions/Réponses



En cas de questions,
contactez Claire Poulin :
c.poulin@arbe-regionsud.org
06 61 84 58 21

MERCI !